



Délégation Alsace

DEC190656DR10

Décision relative au tarif des produits de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe**LE PRESIDENT,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président-directeur général du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace, notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées par l'UMR7140 :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT € /Analyses
	<i>1) Analyses de type ESI-MS/MS, LC MS/MS et CE-MS/MS</i>	Tarifs
7911	Laboratoire CNRS	365,07
7921	UDS	365,07
7922	Secteur public – UHA	396,82
7923	Secteur privé	414,86

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le **13 FEV. 2019**

Pour le Président Directeur Général et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULIE

